

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate

Regroupement entre Courcelles et Saint-Évariste-de-Forsyth  
impliquant le départ de Courcelles du territoire

## La MRC du Granit affirme son souhait de conserver l'entièreté de son territoire

**Lac-Mégantic, le 20 octobre 2022** — Réunis en séance ordinaire du conseil des maires, les élus de la MRC du Granit ont adopté une résolution d'opposition au projet de regroupement des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth impliquant le départ de la municipalité de Courcelles du territoire de la MRC du Granit.

En effet, dans le cadre des règlements déposés simultanément par les municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth demandant un regroupement commun, la MRC du Granit avait 60 jours pour se prononcer sur le sujet.

Ainsi, des discussions ont eu lieu en octobre et les élus reconnaissent unanimement que les motivations évoquées par les municipalités, particulièrement le regroupement des services, sont louables dans un contexte d'obligations sans cesse croissantes, de rareté de main-d'œuvre et de difficulté de recrutement au point de vue municipal. D'ailleurs, certaines municipalités du Granit ont déjà signé des ententes avec des municipalités voisines autant à l'intérieur du territoire qu'à l'extérieur. De plus, la MRC du Granit déploie depuis plusieurs années déjà différentes actions pour provoquer les occasions de collaboration, stimuler le partage et rendre les processus de gestion plus agiles dans le but de soutenir les municipalités dans leurs défis de gestion.

« La décision qui a été prise est déchirante puisque l'objectif premier de la demande de regroupement est honorable dans le présent contexte. Toutefois, l'impact du départ de la municipalité de Courcelles de notre territoire affecterait négativement les citoyens de la MRC du Granit. Notre territoire a la qualité de ses défauts dans ce sens où, par notre éloignement, plusieurs services sont offerts. Une baisse de population inflige nécessairement une réduction de certains services ou une prise en charge plus élevée pour les autres joueurs autour de la table. De plus, les actions entreprises depuis la dernière décennie afin d'attirer de nouveaux résidents et de retenir ceux en place seraient considérablement affaiblies par le départ de quelque 800 citoyens, » a déclaré la préfète de la MRC du Granit, madame Monique Phérvong Lenoir.

Les élus sont également d'avis que ce regroupement serait susceptible de créer un effet d'entraînement dans la MRC du Granit pour d'autres municipalités limitrophes qui pourraient souhaiter se regrouper en dehors de leur territoire, menaçant ainsi la continuité de l'offre de services et l'existence même de la MRC. La MRC du Granit a démontré à de multiples reprises que la force du nombre était un gage de succès.

... /2

« La MRC du Granit a été constituée d'après la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1982. Le découpage du territoire, tout comme le découpage de toutes les MRC du Québec, a été le fruit d'un important travail. Comme Courcelles, plusieurs municipalités du Québec ont été intégrées à des territoires administratifs alors que leur sentiment d'appartenance était ailleurs. Malgré cette identité culturelle, depuis 40 ans, la population de Courcelles a pu s'épanouir à l'intérieur de la MRC du Granit et il serait possible de continuer de le faire au sein de cette même MRC tout en procédant à des alliances avec des municipalités voisines, comme cela se fait déjà, » a conclu la directrice générale de la MRC du Granit, madame Sonia Cloutier.

La MRC du Granit transmet donc sa décision au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui veillera à poursuivre le processus d'étude de la demande en considérant les avis émis de part et d'autre pour ainsi prendre une décision éclairée.

**Source**

Véronique Lachance  
Agente aux communications  
MRC du Granit

☎ 819 583-0181, poste 117

✉ [vlachance@mrcgranit.qc.ca](mailto:vlachance@mrcgranit.qc.ca)